

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-82

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatie, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatie), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguillé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE
- AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE -

En vue des travaux de restauration du clos et couvert de l'Hôtel de Ville, mais aussi de reprise des désordres des façades, de rénovation des verrières et des menuiseries extérieures, des études de maîtrise d'œuvre sont nécessaires.

En vue d'assurer la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre, une consultation a été organisée sous la forme d'une procédure formalisée ouverte – appel d'offres ouvert - en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

La consultation portait donc sur un marché décomposé en phases distinctes au sens de l'article R.2431-5 du Code de la commande publique. Figurent ainsi au titre des missions de base les études d'esquisse, les avant-projets sommaire et définitif, les études de projet, l'assistance pour la passation des contrats de travaux, la conformité et le visa d'exécution au projet, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception. A ces missions s'ajoutent les études d'esquisse et l'ordonnancement, pilotage et coordination.

A ainsi été préparé un dossier de consultation comportant notamment le règlement de la consultation, l'acte d'engagement et ses annexes, le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières. Afin de permettre aux candidats de prendre connaissance des lieux d'exécution, des visites de site obligatoires ont été organisées.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur le 16 avril 2025 ainsi qu'au B.O.A.M.P et au J.O.U.E à cette même date.

La date limite de réception des offres était fixée au 23 mai 2025 à 12h00.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget des exercices correspondants.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 11 juin 2025 afin d'attribuer le marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 11 Juin 2025,

Vu l'avis de la commission Travaux, voiries, propreté, espaces verts et bâtiments du 17 Juin 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Foncier du 19 Juin 2025,

Le Rapport entendu,

Considérant la nécessité de procéder à une mise en concurrence sous la forme d'une procédure formalisée – appel d'offres ouvert - pour la mission de maitrise d'œuvre pour les travaux de l'Hôtel de Ville ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire ou son Représentant à signer le marché précédemment décrit ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché avec le Cabinet DUBERNET Architectes – 76600 LE HAVRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire ou son Représentant à signer le marché de maitrise d'œuvre pour les travaux de l'Hôtel de Ville, ainsi que les pièces administratives s'y rapportant, avec le Cabinet DUBERNET Architectes, pour un montant forfaitaire de 183 750.00 € HT.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE